

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 22 octobre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Absent(s) : 0

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Michel
DUBAUX, Dominique SAVARIAUD, Ulysse SUC, Antoine ZANOTTO et
Christian MICHELET ; Mmes Laurence TOUMEYRAGUES, Sandra
BARBE, Estelle ASPART et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Delphine SCHWARTZ, Laure BRAQUEHAIS et
Monsieur Éric FORESTIER.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian
MICHELET ; Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Ulysse SUC.

Absent :

Date de la convocation :
Le 15 octobre 2024

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contentieux devant le tribunal administratif.

Par lettre en date du 02/10/2024, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif
de Bordeaux nous transmet la requête n°2406033-4 présentée par Monsieur Didier MAITIA,

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre d'une décision du Maire de notre
commune en date du 13/08/2024, décidant : de réglementer la chasse aux sangliers et aux
chevreuils sur la commune de Mauvezin-sur-Gupie pour des raisons de sécurité et de bon ordre
public.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner le CABINET BASTILLE AVOCATS exerçant à Caluire-et-Cuire, 3 rue de Mailly
pour défendre la commune dans cette affaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête
n° 2406033-4.

DÉSIGNE le CABINET BASTILLE AVOCATS pour défendre les intérêts de la commune dans
cette instance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre 011 de l'exercice en cours.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 29.10.2024

